



**Doc. 897**

14 octobre 1958

## **Suspension des travaux des parlements nationaux pendant les réunions des assemblées européennes**

### **Proposition de Directive**

déposée par M. Natale SANTERO, M. Giuseppe SIBILLE

L'Assemblée charge le Bureau de prendre contact, en accord avec les Bureaux de l'Assemblée de l'U.E.O. et de l'Assemblée Parlementaire Européenne, avec les Bureaux des parlements nationaux afin de parvenir à un accord comportant la suspension des travaux des parlements nationaux des États membres pendant les sessions de l'Assemblée Consultative, de l'Assemblée de l'U.E.O. et de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

*Signé (voir au verso)*



*Signé:*

SANTERO Natale, Italie  
SIBILLE Giuseppe, Italie